

G/R

RUHENERI



16335

57

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUH ENGERI..-

Procès-Verbal de confiscation..

261

L'an mil neuf cent cinquante deux le trentième
jour du mois de décembre, Nous NEVEJANS, D. Officier de Police
Judiciaire à compétence générale dans le territoire de Ruhengeri,
nous trouvant à Ruhengeri, avons prononcé la confiscation de la
somme de trois cents francs, trouvée sur la personne du nommé
JUMA bin FAIZA et saisie par Monsieur l'Officier de Police Judiciaire
LEYSSENS, A. le 8 novembre 1952 par son procès-verbal n° I273/J.L.

Je jure que le présent procès-verbal est
sincère..-

L'Officier de Police Judiciaire,-

Le 0114

31.12.1952

frett 68046

l
m }

Récépissé d'un recommandé — Ontvangbewijs van aangetekende zending

A remplir par le déposant — Door de afgever in te vullen :

Expéditeur (Afvender) : M..... *Comptable Taxitaxi al*
 Destinataire (Geadresseerde) : *chef Service Finances*
 rue (straat)
 à (te) *Wimberla*

A remplir par l'agent des postes — Door de postambtenaar in te vullen :

Nº du recomm. Nr. van de aanget. zending	Nature de l'objet Aard van het voorw. (1)	Taxe perçue Geïnde taxe	Timbre AR. Stempel AR.	Timbre à date Datumstempel
885	<i>Extrait L. de C. Wimberla</i>	<i>O</i>		

- (1) Indiquer le montant du remboursement, le cas échéant.
 (1) Bij voorkomend geval, het bedrag van de terugbetaling vermelden.

21 P. - 1952 - 1.500.000 ex.